

Alerte Canicule : annulation des spectacles de danse et activités physiques et sportives

Madame, Monsieur,



En raison du déclenchement du Plan communal de sauvegarde (PCS) dans le cadre du plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC), et afin de préserver la santé de toutes et tous face aux très fortes chaleurs, les spectacles de danse et les activités physiques prévus aujourd'hui, dimanche 21 juin, pour la fête de la musique sont interdits et, par conséquent, annulés.

Par ailleurs, les manifestations sportives organisées, y compris celles qui ne relèvent pas de la programmation de la fête de la musique, sont également interdites.

Un arrêté municipal a également été pris afin d'interdire la vente et la consommation d'alcool sur la voie publique et ce jusqu'à nouvel ordre.

Saint-Nazaire agglomération

Notification presse

Le 21/06/2026 13:48

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à rester vigilants face aux fortes chaleurs.

Saint-Nazaire agglomération

CONTACTS

Saint-Nazaire agglomération — Service presse
presse@saintnazaire.fr

Service presse
presse@saintnazaire.fr